

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

# Une nouvelle formation CAPPEI





## Les nouveaux textes

- Décret 2017-169 du 10 février 2017
  - création et définition du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive, commun aux enseignants du premier degré et du second degré.
- *Arrêté du 10 février 2017* (MENE1704065A)
  - Organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)
- Arrêté du 10 février 2017 (MENE1704067A)
  - Organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie
- Circulaire 2017-026 du 14 février 2017
  - Circulaire relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)



## La nouvelle formation CAPPEI

 Alors que le CAPSAIS et le CAPA-SH mentionnaient dans leur dénomination le A de adaptation scolaire, ce n'est plus le cas de la nouvelle certification, et la dualité adaptation/handicap pourrait être remise en cause

- 25% de temps de formation

- <u>l'architecture de la nouvelle</u> <u>formation</u>: le cadre général d'une certification à 300 heures est inacceptable, même si le SNUipp-FSU a obtenu 100 heures complémentaires au travers des stages MIN. (Pour rappel: CAPSAIS = 750 heures, CAPA-SH = 400 heures.)
- Le volume du tronc commun est resté proportionnellement trop important (144 heures, soit presque la moitié) par rapport aux autres modules de formation.



## Disparition des options : risque d'indifférenciation des spécialités

- risque accru de faire des enseignant es spécialisé es « des pompiers » du tout inclusif quels que soient les besoins des élèves.
- quid des opérations des mouvements des personnels à venir, basées à ce jour sur l'identification des postes spécialisés par option ? Déjà des circulaires mouvement font apparaître des souplesses voire des passerelles directes entre options sans formation supplémentaire.
- Le SNUipp-FSU doit être garant de l'accès au module de professionnalisation en adéquation avec la nature du poste.



#### Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h Cadre législatif règlementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h

Relations avec les familles 18h

BEP et réponses pédagogiques 48h

Personne ressource 24h

2 modules d'approfondissement

104 h 52+52

Grande difficulté scolaire

Grande difficulté scolaire

**Troubles** 

Troubles et des

Troubles fonctions

**Attention :** prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles

de la

fonction

visuelle

Troubles de la fonction auditive

du

spectre

autistique

Troubles Troubles des fonctions

motrices

1 module de professionnalisation dans l'emploi

52h

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé

Enseigner en SEGPA ou en EREA

Travailler en RASED -Aide à dominante pédagogique -Aide à dominante relationnelle

Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de **CDOEA** 

CERTIFICATION (maxi 3h)

100h



Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

#### **Parcours ULIS-UE**

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h Cadre législatif règlementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h

Relations avec les familles 18h

BEP et réponses pédagogiques 48h

Personne ressource 24h

2 modules d'approfondissement

Grande 104 h 52+52

Grande din o até

Grande u<sup>1</sup> de compy

Troubles du langage et des

Troubles fonctions

**Attention :** prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles de la fonction auditive

Troubles de la fonction visuelle

Troubles du spectre autistique

**Troubles** des fonctions motrices'

1 module de professionnalisation dans l'emploi

Enseigner en milie carcéral 52h ou e ntre éducatif rermé

Erseigner en SGPA ou en EREA

Traveiller er RASED -Aide a lor nante pédagor le -Aide lon nante relationnelle

Coordonner une ULIS

Enseigner en UE

Exercer comme enseig ant eférent de scole sation ou sec eta e de CDOLA

CERTIFICATION (maxi 3h)

100h





Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

#### **Parcours EGPA**

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h Cadre législatif et règlementaire 18h Connaissance des partenaires 18h Relations avec les familles 18h BEP et réponses pédagogiques 48h

Personne ressource 24h

+

2 modules d'approfondissement

Grande difficulté scolaire

Grande difficulté scolaire 2

Grande dh. u' de compression d atte s ue l'école

Troubles psychiques

Troubles spécifiques du langage et des apprentissages Troubles des fonctions cognitives Attention: prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles
le le
fo. on
a' ve

Troubles de le fo. on

roubles Tro

Troubles des fo. ons

+

1 module de professionnalisation dans l'emploi

Enseigner en milieu carcéral ou en centre éducatif fermé Enseigner en SEGPA ou en EREA Trave'ller er RASED
-Aide d'or hante
pédagog te
-Aide donnante
relationnelle

Cooldener un UIS Envioner

Exercer comme ensels any eférent de scole ation ou secta e de CDOEA

CERTIFICATION (maxi 3h)

100h





Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive CAPPEI

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

#### **Parcours RASED**

144h

Enjeux éthiques et sociétaux 18h Cadre législatif et règlementaire 18h

Connaissance des partenaires 18h Relations avec les familles 18h BEP et réponses pédagogiques 48h

Personne ressource 24h

4

2 modules d'approfondissement

104 h 52+52 Grande difficulté scolaire Grande difficulté scolaire 2

Grande difficulté de ompréhension des attentes de l'école

Troubles psychique Troubles spécifiques du langage et des apprentissages Troubles
des
fonctions
cognitives

Attention: prérequis en braille et outils numériques ou LSF (possibilité d'effectuer un MFIN avant la formation)

Troubles Troubles de la fo. on av a se v a se

Troubles du sp. ce

Troubles des fo. ns r 28

+

1 module de professionnalisation dans l'emploi

Enseigner en milie récéral ou e ntre éducatif termé Ergeigner en S GPA ou en EREA

Travailler en RASED
-Aide à dominante
pédagogique
-Aide à dominante
relationnelle

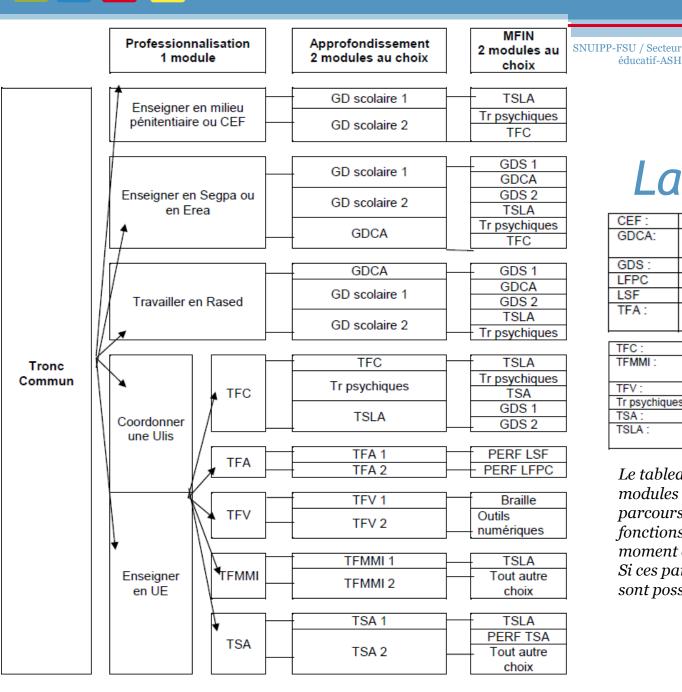
Cood iner ur UIS En signer TE Exercer comme ensels any eférent de scole ation ou secta e de CDOEA

CERTIFICATION (maxi 3h)

100h







## **CAPPEI** La circulaire

éducatif-ASH

CEF:	Centre éducatif fermé
GDCA:	Grande difficulté de compréhension des
	attentes de l'école
GDS:	Grande difficulté scolaire
LFPC	Langue française Parlée Complétée
LSF	Langue des Signes Française
TFA:	Troubles de la fonction auditive

TFC:	Troubles des fonctions cognitives
TFMMI:	Troubles des fonctions motrices et maladies
	invalidantes
TFV:	Troubles de la fonction visuelle
Tr psychiques :	Troubles psychiques
TSA:	Troubles du spectre autistique
TSLA:	Troubles spécifiques du langage et des
	apprentissages

Le tableau présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants au moment de leur accès à la formation. Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.





## Les stages MIN 100 h

- le ministère envisage de « délocaliser » les centres de formation au plus près des départements. Pour ce faire, il s'est engagé à faire une cartographie des différents centres de formations, ainsi que le recensement des formateurs potentiels... A ce jour, nous ne disposons d'aucune information...
- Les propositions de stage MIN 2017-2018 font apparaître de nouveaux « centres de

- formation » mais qu'en est-il des contenus et des formateurs
- La priorité donnée aux lauréats du CAPPEI a de grandes chances de remettre en cause le départ en formation MIN de tous les autres collègues, spécialisés ou non spécialisés accueillant dans leur classe des élèves à BEP... Déjà que les départs en stage MIN n'étaient pas pléthoriques dans de nombreux départements!





## L'examen (1)

#### • EPREUVE 1

 une séance pédagogique avec un groupe d'élèves (45 minutes) suivie d'un entretien (45 minutes): le terme enseignement n'est pas adapté aux collègues exerçant en RASED, et plus particulièrement aux collègues G actuels, aide à dominante relationnelle dans la nouvelle certification.





## L'examen (2)

- EPREUVE 2
  - Un entretien avec la commission à partir d'un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle.
- le mémoire professionnel disparaît et est remplacé par « un dossier portant sur la pratique professionnelle » : cela n'est pas à la hauteur de candidats qui ont déjà validés un master.



## L'examen (3)

#### • EPREUVE 3

- présentation 20 minutes par le candidat d'une action conduite par le candidat témoignant de son rôle de personne ressource en matière d'éducation inclusive suivie d'un échange avec le jury d'une durée de 10 minutes
- C'est une nouveauté, mais pourrait mettre en difficulté des collègues qui se forment dans le champ de l'adaptation et de la difficulté scolaire, et non pas du handicap.



## L'examen (4)

#### Le JURY

- Un·e IEN- ASH OU un·e IA-IPR (2nd degré)
   chargé·e d'une mission pour l'adaptation scolaire
- Un·e IEN 1<sup>er</sup> degré ou IA-IPR ou IA-IENET ou DASEN/DASEN adjoint·e
- Un·e formateur·trice ou un·e CPC
- □ Un·e enseignant·e spécialisé·e



#### Annexe IV Attestation de parcours de formation

SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

Nom - Prénom :	

Attestation de parcours de formation suivi pour l'obtention du Cappei :

(Attestation complétée par le centre de formation)

#### Cursus initial:

Type	Intitulé du module	Lieu de formation	Durée	Date d'attestation de suivi
	Modules du tronc commun			
M.A.				
M.A.				
M.P.				
MFIN				

Type: T.C. (Tronc commun), M.A. (module d'approfondissement), M.P. (module de professionnalisation dans l'emploi), MIN (module de formation d'initiative nationale)

Les formations complémentaires obtenues après le Cappei permettent une mobilité professionnelle dans un nouveau contexte d'exercice.

#### Formation complémentaire :

Type	Intitulé du module	Lieu de formation	Durée	Date d'attestation de suivi

### Certification

 La « mobilité professionnelle » dont il est question ici doit nous interroger sur la place des « options » actuelles.



SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

## Equivalences CAPA-SH ou 2 CA-SH

				APA-SH ou 2 CA-		
Option A	Option B	Option C	Option D	Option E	Option F	Option G
			louvelle certifica			
			ULES DE TROI			
			njeux éthiques e			
			dre législatif et r			
Connaissance des partenaires						
			Relations avec l		aiauss	
		Desoills educat	Personne-res	t réponses pédago	ogiques	
		DELIX MODULE		NDISSEMENT AU	LCHOIX	
		DEOX MODULE	O D / II T NOT O	I DIOOLINEITI AC	Grande	Grande
					difficulté	difficulté
				Grande	scolaire 1	scolaire 1
			Troubles	difficulté	Grande	Grande
			psychiques	scolaire 1	difficulté	difficulté
			TSLA	Grande	scolaire 2	scolaire 2
		Troubles des	Troubles			
Troubles de la	Troubles de	fonctions	des	difficulté	Difficulté de	Difficulté de
fonction	la fonction	motrices et	fonctions	scolaire 2	compréhension	compréhensi
auditive	visuelle	maladies	cognitives	Troubles	des attentes de	des attentes
1 et 2	1 et 2	invalidantes 1 et 2	Troubles du	psychiques	l'école	l'école
		1 61 2	spectre	TSLA	Troubles	Troubles
			autistique	Troubles des	psychiques	psychiques
			1 et 2	fonctions	TSLA	TSLA
			1012	cognitives	Troubles des	Troubles des
					fonctions	fonctions
					cognitives	cognitives
				TION DANS L'EN		
Coordonner	Coordonner	Coordonner	Coordonner	Travailler en	Enseigner en	Travailler en
une Ulis	une Ulis	une Ulis	une Ulis	Rased – aide	Segpa ou Erea	Rased -aide
Enseigner en	Enseigner	Enseigner	Enseigner	à dominante	Enseigner en	dominante
UE	en UE	en UE	en UE	pédagogique	milieu	relationnelle-
					pénitentiaire ou	
					en centre	
					éducatif fermé	
					(CEF)	
Tous modules d	approfondisse	ment.			1/	
			erfectionnemen	t en LSF, perfectio	nnement en braille,	outils numérique

travailler avec une aide humaine, etc.

- « Le tableau est indicatif. Les équivalences accordées doivent également prendre en compte les postes ou missions sur lesquels les enseignants sont affectés, notamment s'ils ne correspondent pas à leur option de formation CAPA-SH ou 2CA-SH initiale. »
- Attention aux équivalences trop larges qui ne correspondraient pas aux formations suivies et permettraient une trop grande perméabilité entre les options.



## Les dispositions particulières

- Mesures transitoires : 5 ans pour ceux qui sont sur poste, pour passer la seule épreuve N°1 de l'examen
- Un prérequis pour candidater à un poste d'enseignement auprès d'élèves présentant des troubles de la fonction visuelle : il faut justifier d'un niveau A1 en LSF (possibilité de postuler à un stage MIN avant la formation)

## Une dégradation des conditions de formation

- Une évolution importante pour les collègues du 2<sup>nd</sup> degré
- Le CAPPEI va être nécessaire pour les enseignants du second degré, qui pourront toucher une indemnité, vers une secondarisation des postes de SEGPA et d'ULIS ?



SNUIPP-FSU / Secteur éducatif-ASH

## Indemnités

*210 : Heures de coordination et de synthèse en classe relais (parfois en indemnité de sujétion spéciale versée par l'établissement)	Instituteur : 22,26 € PE : 24,82 € PE HC : 27,30 € (Taux horaires)	C. 74-148 du 19/04/1974 D. 66-787 du 14/10/1966
*323 : Indemnité de sujétion spéciale aux conseillers en formation continue	7 595,04 € / an	D. 90-165 du 20/02/1990
*408 : Indemnité de fonctions particulières (PE spécialisé par exemple)	844,20 € cumulable avec une NBI ville	D. 91-236 du 28/02/1991
*433 : Indemnités de sujétions spéciales aux directeurs adjoints de SEGPA	2915,40 € / an	D. 2002-47 du 09/01/2002
*603 : Indemnité d'enseignement en milieu pénitentiaire, majoration de :  30% pour le Responsable Local d'Enseignement d'un site disposant d'au moins 4 emplois d'enseignants ou équivalent  15% pour le Responsable Local d'Enseignement d'un site disposant de moins de quatre emplois de personnel enseignant ou leur équivalent.	2 105,63 € / an  Avec majoration 30% : 2 737,31 €  Avec majoration 15% : 2 421,47€	D. 71-685 du 18/08/1971 (modifié par D. 2015-1086 du 28/08/2015) A. 28/08/2015
*1 994 : Indemnité SEGPA, EREA, ULIS collège et lycée, DACS, ESMS	1795 € / an (majoration de 20 % pour les coordonnateurs pédagogiques en ESMS) Elle se substitue au versement d'heures supplémentaires au titre des activités de coordination et de synthèse.	D. 2017-964 du 10/05/2017 A. du 10/05/2017
*Indemnité d'enseignement en centre éducatif fermé  *Indemnité de tutorat CAPPEI	2 105,63 € / an 100 à 800 €	D. 71-685 du 18/08/1971 (modifié par D. 2015-1086 du 28/08/2015) A. 28/08/201 D. 2010-235 du 5/03/2010 A. du
* Indemnité de Missions Particulières (IMP) pour enseignant référent (usage numérique et auprès des élèves en situation de handicap)	2500 €	7/05/2012 D. 2017-965 du 10/05/2017 A. du 10/05/2017



## Conclusion

- Un horaire globalement insuffisant
- Des différenciations de parcours trop peu marquées notamment pour les parcours RASED
- Danger du pôle ressource pour les RASED : changement de missions, démantèlement des postes
- Confusion et fusion de la grande difficulté scolaire avec le handicap
- Un pilotage orienté vers l'école inclusive : vers la perte du repère de la classe ?
- Danger de la « personne ressource »

